

## Compte-rendu du conseil municipal

<b>Membres en exercice : 15</b>  <b>Membres présents : 15</b>  <b>Voix délibérantes : 15</b>	<b>L'an 2020, le quatre juin à vingt heures,</b>  <b>le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Dier-D'Auvergne, s'est réuni en session ordinaire à huis clos, à la Salle de la Briqueterie sous la présidence de Madame Nathalie SESSA, Maire.</b>  <b>Date de convocation : 28 mai 2020</b>	<b>Année : 2020</b>  <b>Séance : 003</b>
--	--	--

Présents : **Messieurs COQUERY, DELNARD, DUFOUR, JUILLARD-CONDAT, LAMBERT, MOINE, PRADIER, SESSA et Mesdames ANGÉLY, BAUVY, DUVERT, GAUTHIER-BRONDEL, GELIN, HEUZE CAVATORTA, SESSA**

Absents : **Néant**

Secrétaire de séance : **Monsieur Jean-Claude PRADIER**

**Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 mai 2020 est adopté.**

### **1 - Institution de treize commissions communales (délibération n° 1)**

A l'unanimité, treize commissions communales sont instituées et chaque conseiller municipal a été invité à s'inscrire en fonction de ses souhaits et de ses compétences :

1. Affaires courantes
2. Tourisme – Patrimoine – Vie associative
3. Bâtiments
4. Voirie – Assainissement - Cimetières
5. Urbanisme – Informatique – Réseaux – Gestion du personnel – Protection de la population
6. Affaires scolaires et postscolaires, accueil jeunes enfants
7. Briqueterie – ciné Parc – Chemins communaux et de randonnée
8. Finances
9. Fleurissement
10. Communication
11. Sécurité
12. Commerces
13. Commission action sociale

### **2 – Désignations au sein des syndicats et organismes intercommunaux (délibérations n° 2, 3, 4, 5 et 6)**

A l'unanimité, il est procédé aux désignations de délégués au sein des syndicats et organismes intercommunaux :

- Élection des délégués aux Syndicats et Organismes Intercommunaux (Syndicat du Collège « F. VILLON », Conseil d'établissement du Collège « F. VILLON », Parc Livradois Forez, Syndicat Intercommunal « Ciné Parc », Mission locale de Cournon, Association API, SIAEP Rive Gauche de la Dore », SIVOS de la Région de Billom, Association AICRI, CNAS),
- Proposition à la Communauté de Communes de délégués pour représenter la commune au Syndicat du Bois de l'Aumône et à l'EPF-SMAF,
- Désignation de délégués auprès du SIE du groupement de Billom,
- Désignation de délégués auprès du SIAREC,
- Désignation d'un correspondant défense
- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Un état retraçant les désignations sera adressé à chaque conseiller municipal.

### **3 - Régime indemnitaire des élus (délibération n° 7)**

A l'unanimité, le montant mensuel des indemnités des élus est fixé comme suit à compter du 26 mai 2020 :

- **Maire** : 33,48 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- **Adjoint** : 9,78 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- **Conseillère Municipale Déléguée** : 9,78 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

### **4 – Délégations à Madame le Maire d'une attribution du Conseil Municipal (délibérations n° 8,9 et 10)**

En vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'Administration Communale, Madame le Maire est chargée par délégation du Conseil Municipal, à l'unanimité, pour la durée de son mandat :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget jusqu'à un montant de 15 000,00 € H.T (quinze mille euros H.T.),
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

### **5 – Questions diverses**

#### **• Situation à l'école primaire (information)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de lundi 8 juin 2020, les classes de l'École primaire vont rouvrir dans leur intégralité : 57 élèves au moins devraient donc être accueillis.

#### **• Travaux ENEDIS (information)**

Madame BAUVY fait le point sur le suivi des travaux d'enfouissement de réseau HTA pour le compte d'ENEDIS.

#### **• Feu d'artifice du 14 juillet (information)**

A l'unanimité, le conseil municipal décide qu'au vu des restrictions sanitaires préconisées suite à la pandémie, il ne sera pas procédé au tir du feu d'artifice le 14 juillet.

#### **• Fleurissement du bourg (information)**

Madame le Maire remercie Messieurs Nans LAMBERT, Pierre MOINE et Madame Sylvie BAUVY pour avoir procédé au fleurissement du bourg.